

autres procédés que nous avons indiqué ci-dessus leur sont préférables.

D'abord le peignage : voici en quoi il consiste. On emploie pour cette fin un *peigne* en fer, dont les dents, disposées sur deux ou trois rangées, ont un pied de long. Ce peigne est fixé solidement sur un banc de forme ordinaire. Pour opérer, deux ouvriers se mettent à cheval sur le banc, de chaque côté du peigne. Ils prennent le lin par poignées, frappent la tête des tiges sur les dents du dit peigne, puis en tirant vers eux, les graines sont arrêtées par les dents et tombent à terre. Ce mode est pratiqué partout où la culture du lin se fait avec soin.

On recueille aussi la graine de la manière suivante : Comme précédemment on prend le lin par poignées, on appuie la tête des tiges sur le bord d'une planche, puis on frappe dessus avec une baguette. Cette dernière manière ressemble beaucoup à notre *écocage*. Pour ne point rompre les tiges, on a soin d'arrondir le bord de la planche où on appuie sa poignée. Ce dernier procédé, simple et facile, est aussi employé avec avantage.

Enfin on se sert d'un petit instrument composé de deux rouleaux, placés horizontalement l'un au-dessus de l'autre, de manière que le rouleau supérieur soit appuyé sur l'inférieur. On les fait mouvoir au moyen d'une manivelle, et on introduit entre eux la tête des tiges. Cet instrument est en usage en Irlande.

Rouissage.—Le rouissage du lin peut se faire de deux manières. Premièrement en étendant les tiges sur l'herbe où elles sont soumises à l'action du soleil et de la rosée ; secondement en laissant tremper les tiges dans l'eau pendant quelque temps. Cette seconde manière est préférable. On choisit pour cela une eau presque dominante, mais toujours bien propre. On y place le lin par petites bottes d'environ six pouces de tour et on les maintient complètement enfoncées dans l'eau au moyen de planches et de pierres. Si on a à sa disposition une profondeur d'eau suffisante, il serait mieux de placer ces petites bottes debout dans une boîte carrée formée de lattes, comme cela se pratique en Flandre. On maintient ces boîtes entre deux eaux. Si on fait le rouissage dans l'eau courante, on les fixe à des piquets. Après 8 à 9 jours on les retire, on les lave avec soin pour les débarrasser de la vase et autres matières qui les recouvrent, puis on les délèie et on les étend sur l'herbe pour les faire sécher et blanchir. On les laisse ainsi une ou deux semaines pendant lesquelles on les retourne plusieurs fois. Enfin par un temps sec on les relie de nouveau en bottes et on les engrange.

CULTURE DU CHANVRE.

Le chanvre n'aime pas les sols secs et légers, ni ceux qui sont très-tenaces. Les sols meubles qui se conservent assez frais, sans être humides, pendant tout l'été, comme ceux que l'on trouve sur le bord des rivières, sont les meilleurs.

On peut le faire revenir constamment sur le même terrain, pourvu qu'on le fume abondamment. Il exige un sol bien ameubli à une assez grande profondeur, ce qu'on obtient par un labour profond fait à l'automne.

Les matières qui contiennent de la chaux et de la potasse (cendre) sont celles qui fournissent les meilleurs engrais pour le chanvre. De sorte que si le sol ne contient pas ces substances, il faut les lui donner en répandant de la chaux ou un mélange de cendre lessivée ou non lessivée, et de fumier un peu consommé. On a constaté que les eaux dans lesquelles le chanvre a roui sont excellentes comme engrais. Le fumier de mouton lui convient aussi bien que pour le lin.

Pour la semence on agit comme pour le lin.

Plus les tiges sont rapprochées les unes des autres plus la filasse est fine. Elle est moins forte il est vrai, mais elle est excellente pour la fabrication de la toile. Au contraire quand les tiges sont éloignées les unes des autres, la filasse est plus grosse et bonne pour faire des cordages. En conséquence si l'on veut faire de la toile, on sèmera trois minots par arpent ; dans l'autre cas, deux seulement.

Avant de semer, si le sol ne paraît pas assez ameubli, on fait un bon hersage après lequel on sème, puis on herse de nouveau. Cela fait, on pourra employer le rouleau comme pour le lin. Le sarclage, sans être de rigueur, est cependant utile : on le fait à la main lorsque le chanvre commence à croître.

Récolte.—Disons d'abord qu'on observe dans le chanvre deux espèces de tiges, l'une ne portant que des fleurs, que nous nommons *porte-fleurs*, l'autre portant la graine que nous nommons *porte-fruits*.

La récolte se fait lorsque les tiges *porte-fleurs* laissent tomber leurs fleurs et qu'elles commencent à jaunir. S'il est destiné à faire des cordages, on ne l'arrache pas, on le coupe à la faucille et on le met aussitôt en javelles pour le faire sécher pendant deux ou trois jours. Après l'avoir fait ainsi sécher, on coupe la tête des tiges parce qu'elle ne donne pas une bonne filasse. On le lie en bottes de un pied et demi à deux pieds de tour pour le faire rouir.

Si on le destine à la fabrication de la toile, on peut l'arracher et ensuite on coupe la tête et la racine.

Dans tous les cas, il est mieux de faire rouir le chanvre aussitôt après sa récolte, parce que s'il est roui après l'avoir fait sécher, il donne une filasse moins blanche.

Quelquefois on récolte d'abord les tiges *porte-fleurs* et quelque temps après les tiges *porte-fruits* lorsque la graine est mûre ; mais la filasse dans ce cas est d'une qualité inférieure. Ainsi il vaut mieux récolter en même temps toutes les tiges comme nous l'avons indiqué plus haut. Mais si l'on veut se procurer de la graine de semence on aura soin de laisser de côté, en faisant la récolte des tiges, celles qui doivent la fournir afin qu'elles puissent parvenir à complète maturité. Quand le moment de les récolter est arrivé on agit comme nous l'avons dit précédemment, et on obtient la graine par le battage au fléau.

Rouissage.—On procède absolument comme pour le lin, cependant il est préférable de le faire rouir dans une eau courante bien propre ; ce qui peut se faire facilement dans une petite rivière. On l'en retire lorsque la fibre se sépare facilement du bois, c'est-à-dire au bout de huit à neuf jours. Le temps employé pour le faire sécher après le rouissage est de quatre à cinq jours lorsque le temps est favorable.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne, Mai 1863.

(Extrait des délibérations de la dernière assemblée de la Chambre d'Agriculture.)

Exposition Agricole et Industrielle,

Qui aura lieu à Montréal, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, les 14, 15, 16, 17 et 18 septembre. Règlements généraux :

Entrées.

1o. Toutes les entrées devront être faites sur des formules imprimées, qu'on pourra se procurer gratuitement des secrétaires des sociétés d'agriculture, du secrétaire de la Chambre des Arts et Métiers ou du secrétaire de la Chambre d'Agriculture. Ces formules devront être remplies et signées par chaque dépo-